

(19)



(11)

EP 3 043 003 B1

(12)

FASCICULE DE BREVET EUROPEEN

(45) Date de publication et mention de la délivrance du brevet:
07.12.2022 Bulletin 2022/49

(51) Classification Internationale des Brevets (IPC):
E04B 9/30 (2006.01) E04B 9/04 (2006.01)
G09F 15/02 (2006.01) G09F 15/00 (2006.01)

(21) Numéro de dépôt: **16150418.8**

(52) Classification Coopérative des Brevets (CPC):
E04B 9/303; E04B 2009/0492

(22) Date de dépôt: **07.01.2016**

(54) **LISSE POUR LA RÉALISATION D'UN CADRE DE DALLE POUR FAUSSE PAROI COMPORTANT DES ZONES PLEINES DÉFINISSANT DES ZONES DE RENFORT**

PFETTE FÜR DIE ERSTELLUNG EINES PLATTENRAHMENS FÜR BLINDWAND, DIE VOLLE ZONEN UMFASST, DIE DIE VERSTÄRKUNGSZONEN DARSTELLEN

STRINGER FOR PRODUCING A SLAB FRAME FOR A FALSE WALL COMPRISING SOLID AREAS DEFINING REINFORCEMENT AREAS

(84) Etats contractants désignés:
AL AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC MK MT NL NO PL PT RO RS SE SI SK SM TR

(72) Inventeur: **SCHERRER, Jean-Marc**
68400 RIEDISHEIM (FR)

(30) Priorité: **07.01.2015 FR 1550111**

(74) Mandataire: **IP Trust**
2, rue de Clichy
75009 Paris (FR)

(43) Date de publication de la demande:
13.07.2016 Bulletin 2016/28

(56) Documents cités:
EP-A- 1 559 846 EP-A- 2 607 564
FR-A- 2 911 619 FR-A- 2 952 087

(73) Titulaire: **Normalu**
68680 Kembs (FR)

EP 3 043 003 B1

Il est rappelé que: Dans un délai de neuf mois à compter de la publication de la mention de la délivrance du brevet européen au Bulletin européen des brevets, toute personne peut faire opposition à ce brevet auprès de l'Office européen des brevets, conformément au règlement d'exécution. L'opposition n'est réputée formée qu'après le paiement de la taxe d'opposition. (Art. 99(1) Convention sur le brevet européen).

Description

DOMAINE TECHNIQUE DE L'INVENTION.

[0001] L'invention concerne les dalles de fausse paroi, et en particulier les dalles constituées d'un cadre formé de lisses aboutées sur lequel une toile est tendue.

[0002] L'invention concerne plus particulièrement une lisse pour la réalisation d'un cadre de dalle pour fausse paroi, comprenant un corps de lisse tubulaire de section sensiblement triangulaire, délimité par une paroi supérieure horizontale, une paroi latérale verticale s'étendant depuis la paroi supérieure et une paroi de raccordement de la paroi supérieure à la paroi latérale, et au moins une gorge de réception d'une toile tendue ménagée dans le corps de lisse.

ETAT DE LA TECHNIQUE

[0003] Il est connu de réaliser des fausses parois, notamment du type faux plafond, à partir de dalles. Les dalles sont classiquement obtenues en fixant sur un cadre formé de profilés (lisses) assemblés, généralement en aluminium, une toile extensible, généralement en chlorure de polyvinyle (PVC). Le montage de la toile sur les profilés est classiquement réalisé par collage. Préalablement à la fixation de la toile, celle-ci est chauffée afin de la dilater. La toile ainsi dilatée est ensuite collée sur les profilés. Au cours du refroidissement, la toile se rétracte sur le cadre, assurant une tension sur celui-ci.

[0004] La réalisation de telles dalles reste cependant difficile du fait de la légèreté et la configuration des profilés mis en œuvre, le cadre se déformant sous la tension exercée par la toile lors de la phase de refroidissement.

[0005] Diverses solutions ont été proposées dans l'art antérieur pour résoudre ce problème de déformation des profilés.

[0006] Une des solutions consiste à pré-cintrer les profilés avant la fixation de la toile chauffée sur lesdits profilés. La demande de brevet FR2814482 décrit une telle méthode. Ainsi, le procédé décrit dans cette demande consiste à faire subir à chacun des côtés du cadre, préalablement à la fixation de la toile, un cintrage orienté vers l'extérieur de celui-ci, de façon à lui donner une flèche telle que, lors de la fixation de la toile sur le cadre, la tension exercée par celle-ci déforme en sens inverse ledit côté et le ramène dans la position initiale existant avant son cintrage.

[0007] Si elle présente des résultats satisfaisants, cette technique reste cependant longue et fastidieuse, avec un impact important en terme de coût. Par ailleurs, un tel pré-cintrage peut générer des déformations au niveau des jonctions des profilés parfois irréversibles.

[0008] Une autre technique consiste à prévoir des moyens exerçant en permanence une précontrainte dirigée de l'intérieur vers l'extérieur du cadre. Cette technique est décrite dans la demande de brevet FR2751682. Si un tel dispositif permet, dans une certaine mesure, de

prévenir la déformation des côtés du cadre, cette amélioration est obtenue en contrepartie d'une plus grande complexité de la structure.

[0009] Enfin, dans les dalles de l'art antérieur, la toile est classiquement collée sur les profilés constituant le cadre. Ce mode de fixation s'avère peu aisé et ne permet pas de retirer facilement la toile du cadre. Le document EP 2 607 564 A divulgue une lisse selon le préambule de la revendication indépendante 1.

[0010] L'invention vise à remédier aux problèmes des dalles de fausses-parois précitées en proposant une lisse permettant de s'affranchir de toute opération de cintrage tout en offrant une bonne tenue mécanique, et en particulier une bonne résistance à la tension exercée par la toile sur les profilés.

[0011] L'invention vise également à proposer une lisse présentant un profil simple.

OBJET DE L'INVENTION

[0012] A cet effet, l'invention propose une lisse pour la réalisation d'un cadre de dalle pour fausse paroi selon la revendication indépendante 1, comprenant un corps de lisse tubulaire de section sensiblement triangulaire, délimité par une paroi supérieure horizontale, une paroi latérale verticale s'étendant depuis la paroi supérieure et une paroi de raccordement de la paroi supérieure à la paroi latérale, et au moins une première gorge de réception d'une toile tendue ménagée dans le corps de lisse. La lisse est remarquable en ce que le corps de lisse comporte une gorge de réception d'une toile tendue débouchant au niveau de la paroi latérale, cette dernière étant pourvue, sur sa longueur, de zones pleines définissant des portions de renfort de ladite lisse.

[0013] La paroi latérale de la lisse ainsi renforcée permet d'éviter que la lisse ne fléchisse sous l'effort de tension exercé par la toile lorsque celle-ci est montée sur le cadre formé de lisses aboutées du type de celui décrit ci-dessus.

[0014] Avantageusement, le corps de lisse comporte également des zones pleines ménagées soit le long de la paroi supérieure, soit le long de la paroi de raccordement, soit le long respectivement le long des parois supérieure et de raccordement, lesdites zones pleines définissant des portions de renfort de la lisse.

[0015] Avantageusement, la paroi latérale, et le cas échéant, les parois supérieure et/ou de raccordement, présentent des surépaisseurs lesquelles constituent les portions de renfort de la lisse.

[0016] Selon une configuration préférée, la portion du corps de lisse délimitée par les parois supérieure, latérale et de raccordement ainsi que ladite gorge de réception est pleine. En d'autres termes, le corps de lisse comporte comme seul évidemment la gorge de réception, la portion du corps de lisse telle que précitée ne comportant pas d'évidement.

[0017] Les portions de renfort définissent avec les parois latérale, supérieure et de raccordement du corps de

lisse un volume plein occupant 70 % à 95% du volume total de la lisse. Ce pourcentage définit le rapport entre le volume occupé par la surface pleine du corps de lisse et le volume occupé par les évidements ménagés dans le corps de lisse, étant entendu que le corps de lisse pourra comprendre un ou plusieurs évidements distincts (gorges de réception de toile tendue, rail pour recevoir des moyens permettant l'assemblage de la lisse avec d'autres lisses, etc.).

[0018] Avantageusement, le corps de lisse comporte une deuxième gorge de réception d'une toile tendue débouchant au niveau de la paroi supérieure, les première et deuxième gorge de réception comprenant un épaulement permettant l'accroche de la bordure en forme de harpon de la toile tendue.

[0019] Le corps de lisse comporte un rail interne destiné à recevoir des moyens d'assemblage de la lisse avec une lisse similaire aboutée.

[0020] Avantageusement, la portion du corps de lisse délimitée par les parois supérieure, latérale, de raccordement ainsi que par les gorges de réception et le rail interne est pleine. En d'autres termes, le corps de lisse comporte comme seuls évidements les gorges de réception et le rail interne, la portion du corps de lisse telle que précitée ne comportant quant à elle pas d'évidement.

[0021] Selon une configuration particulière, le corps de lisse comporte au moins un évidement, ledit au moins évidement étant aménagés pour représenter un volume n'excédant pas 30% du volume du total du corps de lisse. Ledit au moins évidement constitue une gorge de réception d'une toile tendue. Avantageusement, ledit au moins évidement est aménagé pour représenter un volume compris entre 5% et 30% du volume du total du corps de lisse.

[0022] Selon une configuration préférée, le corps de lisse est constitué de trois évidements, l'un des évidements constituant un rail interne pour recevoir des moyens d'assemblage de la lisse avec une lisse similaire aboutée, les deux autres évidements constituant des gorges de réception d'une toile tendue, les évidements étant aménagés pour représenter un volume n'excédant pas 30% du volume du total du corps de lisse. Avantageusement, les évidements sont aménagés pour représenter un volume compris entre 10% et 30% du volume du total du corps de lisse.

[0023] La première gorge de réception et le rail interne sont disposés sensiblement alignés suivant un axe s'étendant parallèlement à la paroi de raccordement.

[0024] Avantageusement, la ou les gorges de réception sont situées à proximité de la paroi de raccordement. Plus particulièrement, la ou les gorges de réception présentent respectivement une ouverture située à proximité de la paroi de raccordement.

[0025] L'invention concerne également une dalle pour faux-plafond comprenant un cadre formé de lisses selon l'une quelconques des revendications précédentes lesquelles sont aboutées et au moins une toile tendue sur ledit cadre.

BREVE DESCRIPTION DES FIGURES

[0026] D'autres objets et avantages de l'invention apparaîtront au cours de la description qui suit, faite en référence à la figure unique en annexe laquelle représente une vue en coupe transversale d'une lisse selon l'invention.

DESCRIPTION DETAILLEE DES FIGURES

[0027] En relation avec la figure unique, il est décrit une lisse 1 pour la réalisation d'un cadre de dalle pour fausse paroi. La description de la lisse qui suit est faite en référence à une utilisation pour une dalle de faux-plafond comme illustré sur la figure. Ainsi, les termes « horizontal », « vertical », « vers le bas » est utilisé en référence à utilisation (i.e. celle illustrée sur la figure).

[0028] La lisse 1 présente un corps de lisse 2 tubulaire de section sensiblement triangulaire. Le corps de lisse 2 est délimité par une paroi supérieure 3 horizontale, une paroi latérale 4 verticale s'étendant depuis la paroi supérieure 3 vers le bas et une paroi 5 raccordant la paroi supérieure 3 à la paroi latérale 4.

[0029] Le corps de lisse 2 comporte par ailleurs, deux gorges 6, 7, chacune étant arrangée pour assurer la fixation d'une toile tendue. L'une des gorges de réception (gorge 6) est arrangée pour déboucher sur la paroi latérale 4 tandis que l'autre gorge de réception (gorge 7) débouche sur la paroi supérieure 3. Chaque gorge 6, 7 comprend un épaulement 8, 9 permettant l'accroche de la bordure, avantageusement en forme de harpon, de la toile tendue. Chaque épaulement 8, 9 est porté par la paroi interne 10, 11 de la gorge associé 6, 7 la plus éloignée de la paroi de raccordement 5, et s'étend en direction de cette dernière. Dans l'exemple illustré, la gorge de réception 6 s'étend dans une direction sensiblement parallèle à la paroi de raccordement 5. La gorge de réception 7 s'étend quant à elle verticalement, parallèlement à la paroi latérale 4.

[0030] Dans le mode de réalisation illustré, la portion du corps de lisse 2 délimitée par les parois supérieure 3, latérale 4 et de raccordement 5 et les deux gorges 6, 7 de réception est pleine. Cette configuration a pour avantage de renforcer la résistance de la lisse 1 et ainsi d'éviter d'avoir recours à un pré-cintrage pour palier l'effort de tension exercée par la toile lorsque celle-ci est montée sur le cadre formé de ce type de lisses aboutées.

[0031] Le corps de lisse 2 comporte en outre un rail interne 12 destiné à recevoir des moyens d'assemblage (non représentés) de la lisse avec une lisse similaire aboutée. Dans le mode de réalisation illustré, le rail présente une forme sensiblement rectangulaire, et s'étend sensiblement verticalement.

[0032] Afin d'améliorer la résistance de la lisse aux efforts de tension, les gorges 6, 7 de réception et le rail 12 sont disposés sensiblement alignés suivant un axe AA s'étendant sensiblement parallèlement à la paroi de raccordement 5. En outre, les gorges 6, 7 de réception sont

situées à proximité de la partie de raccordement 5.

[0033] Dans le mode de réalisation décrit, le corps de lisse 2 est plein, hormis les parties définissant les gorges 6, 7 de réception et le rail interne 12. La lisse 1 selon l'invention ne se limite pas à cette configuration. Il peut être en effet prévu un corps de lisse plein, le corps de lisse pouvant comprendre un seul ou deux évidement(s). Il peut être également prévu une lisse ayant un corps de lisse 2 tubulaire caractérisé par des zones pleines distinctes. L'objectif étant d'éviter de devoir pré-cintrer la lisse, les zones pleines seront au moins en partie disposées le long de la paroi latérale 4. Une résistance au fléchissement de la lisse est ainsi assurée. Il pourra être également prévu des zones pleines situées le long de la paroi supérieure et/ou le long de la paroi de raccordement. Avantagusement, les zones pleines consistent en des surépaisseurs de matière de la paroi latérale et le cas échéant, afin d'accroître la résistance au fléchissement, des surépaisseurs de matière de la paroi supérieure et/ou de la paroi de raccordement.

[0034] L'invention est décrite dans ce qui précède à titre d'exemple. Il est entendu que l'homme du métier est à même de réaliser différentes variantes de réalisation de l'invention sans pour autant sortir du cadre de l'invention.

Revendications

1. Lisse (1) pour la réalisation d'un cadre de dalle pour fausse paroi, comprenant un corps de lisse (2) tubulaire de section sensiblement triangulaire, délimité par une paroi supérieure (3) horizontale, une paroi latérale (4) verticale s'étendant depuis la paroi supérieure (3) et une paroi de raccordement (5) de la paroi supérieure (3) à la paroi latérale (4), le corps de lisse comportant au moins une première gorge de réception (6) d'une toile tendue ménagée dans le corps de lisse (2) et débouchant au niveau de la paroi latérale (4), et un rail interne (12) pour recevoir des moyens d'assemblage de la lisse avec une lisse similaire aboutée, ladite paroi latérale (4) étant pourvue sur sa longueur de zones pleines définissant des portions de renfort de ladite lisse, la première gorge de réception (6) et le rail interne (12) sont disposés sensiblement alignés suivant un axe s'étendant parallèlement à la paroi de raccordement (5), **caractérisée en ce que** les portions de renfort définissent avec les parois latérale, supérieure et de raccordement un volume plein occupant 70% à 95% du volume total de la lisse (1).
2. Lisse (1) selon la revendication 1, **caractérisée en ce que** le corps de lisse (2) comporte des zones pleines ménagées le long de la paroi supérieure (3) et/ou de la paroi de raccordement (5), lesdites zones définissant des portions de renfort de ladite lisse.
3. Lisse selon la revendication 1 ou la revendication 2, **caractérisée en ce que** la paroi latérale (4) et, le cas échéant, les parois supérieure et/ou de raccordement présentent des surépaisseurs, lesdites surépaisseurs constituant les portions de renfort de ladite lisse.
4. Lisse (1) selon la revendication 1 ou la revendication 2, **caractérisée en ce que** la portion du corps de lisse (2) délimitée par les parois supérieure (3), latérale (4) et de raccordement (5) ainsi que ladite première gorge de réception (6) est pleine.
5. Lisse (1) selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisée en ce que** le corps de lisse (2) comporte une deuxième gorge de réception (7) d'une toile tendue débouchant au niveau de la paroi supérieure (3), les première et deuxième gorge de réception (6, 7) comprenant un épaulement (8, 9) permettant l'accroche de la bordure en forme de harpon de la toile tendue.
6. Lisse (1) selon la revendication 5, **caractérisée en ce que** la portion du corps de lisse (2) délimitée par les parois supérieure (3), latérale (4), de raccordement (5) ainsi que par les première et deuxième gorges de réception (6, 7) et le rail interne (12) est pleine.
7. Lisse selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisée en ce que** le corps de lisse comporte au moins un évidement, ledit au moins évidemment étant aménagés pour représenter un volume n'excédant pas 30% du volume du total du corps de lisse.
8. Lisse selon la revendication précédente, **caractérisée en ce que** ledit au moins évidemment est aménagé pour représenter un volume compris entre 5% et 30% du volume du total du corps de lisse.
9. Lisse selon l'une quelconque des revendications 5 à 8, **caractérisée en ce que** le corps de lisse est constitué de trois évidements, l'un des évidements constituant le rail interne (12), les deux autres évidements constituant respectivement les première et deuxième gorges de réception (6, 7), les évidements étant aménagés pour représenter un volume compris entre 10% et 30% du volume du total du corps de lisse (2).
10. Lisse (1) selon l'une quelconque des revendications 5 à 9, **caractérisée en ce que** la deuxième gorge de réception (7) est disposé aligné avec la première gorge de réception (6) et le rail interne (12) suivant l'axe s'étendant parallèlement à la paroi de raccordement (5).
11. Lisse (1) selon l'une quelconque des revendications

5 à 10, **caractérisée en ce que** la ou les gorges de réception (6, 7) sont situées à proximité de la paroi de raccordement (5).

12. Dalle pour faux-plafond comprenant un cadre formé de lisses (1) selon l'une quelconques des revendications précédentes lesquelles sont aboutées et au moins une toile tendue sur ledit cadre.

Patentansprüche

1. Leiste (1) zur Herstellung eines Plattenrahmens für eine Zwischenwand, mit einem rohrförmigen Leistenkörper (2) mit im Wesentlichen dreieckigem Querschnitt, der begrenzt wird durch eine horizontale obere Wand (3), eine von der oberen Wand (3) ausgehende vertikale Seitenwand (4) und einer Wand zum Verbinden (5) der oberen Wand (3) mit der Seitenwand (4), wobei der Leistenkörper mindestens eine erste Nut (6) zur Aufnahme eines gespannten Gewebes umfasst, wobei diese im Leistenkörper (2) ausgebildet ist und bis zur Seitenwand (4) führt, und eine Innenschiene (12) zur Aufnahme von Mitteln zum Zusammenfügen der Leiste mit einer ähnlichen, sich daran anschließenden Leiste, wobei die Seitenwand (4) über ihre gesamte Länge mit massiven Blöcken versehen ist, die Verstärkungsabschnitte der Leiste beschreiben, wobei die erste Aufnahmenut (6) und die Innenschiene (12) im Wesentlichen auf einer Achse parallel zur Anschlusswand (5) ausgerichtet sind, **dadurch gekennzeichnet, dass** die Verstärkungsabschnitte mit der Seiten-, der oberen und der Verbindungswand ein massives Volumen beschreiben, das 70% bis 95% des Gesamtvolumens der Leiste ausmacht.
2. Leiste (1) nach Anspruch 1, **dadurch gekennzeichnet, dass** der Leistenkörper (2) entlang der oberen Wand (3) und/oder der Verbindungswand (5) massive Blöcke umfasst, welche die Verstärkungsabschnitte der Leiste beschreiben.
3. Leiste nach Anspruch 1 oder 2, **dadurch gekennzeichnet, dass** die Seitenwand (4) und gegebenenfalls die obere und/oder die Verbindungswand Verdickungen aufweisen, welche die Verstärkungsabschnitte der Leiste bilden.
4. Leiste (1) nach Anspruch 1 oder 2, **dadurch gekennzeichnet, dass** der von der oberen Wand (3), der Seitenwand (4) und der Verbindungswand (5) sowie der ersten Aufnahmenut (6) begrenzte Abschnitt des Leistenkörpers (2) ein massiver Block ist.
5. Leiste (1) nach einem der vorhergehenden Ansprüche, **dadurch gekennzeichnet, dass** der Leistenkörper (2) eine zweite Nut (7) zur Aufnahme eines

gespannten Gewebes umfasst, die bis zur oberen Wand (3) führt, wobei die erste und die zweite Aufnahmenut (6, 7) eine Schulter (8, 9) zum Befestigen des hakenförmigen Randes des gespannten Gewebes umfasst.

6. Leiste (1) nach Anspruch 5, **dadurch gekennzeichnet, dass** der Abschnitt des Leistenkörpers (2), der durch die obere (3), die Seiten- (4) und die Verbindungswand (5) sowie durch die erste und die zweite Aufnahmenut (6, 7) und die Innenschiene (12) begrenzt wird, massiv ist.
7. Leiste nach einem der vorhergehenden Ansprüche, **dadurch gekennzeichnet, dass** der Leistenkörper mindestens eine Aussparung umfasst, wobei diese mindestens eine Aussparung so gestaltet ist, dass sie ein Volumen von maximal 30 % des Gesamtvolumens des Leistenkörpers ausmacht.
8. Leiste nach dem vorhergehenden Anspruch, **dadurch gekennzeichnet, dass** die mindestens eine Aussparung so gestaltet ist, dass sie ein Volumen zwischen 5 % und 30 % des Gesamtvolumens des Leistenkörpers ausmacht.
9. Leiste nach einem der Ansprüche 5 bis 8, **dadurch gekennzeichnet, dass** der Leistenkörper aus drei Aussparungen besteht, wobei eine der Aussparungen die Innenschiene (12) bildet, und die beiden anderen Aussparungen die erste und die zweite Aufnahmenut (6, 7) bilden, wobei die Aussparungen so gestaltet sind, dass sie ein Volumen zwischen 10 % und 30 % des Gesamtvolumens des Leistenkörpers (2) ausmachen.
10. Leiste (1) nach einem der Ansprüche 5 bis 9, **dadurch gekennzeichnet, dass** die zweite Aufnahmenut (7), die erste Aufnahmenut (6) und die Innenschiene (12) auf der Achse parallel zur Anschlusswand (5) ausgerichtet sind.
11. Leiste (1) nach einem der Ansprüche 5 bis 10, **dadurch gekennzeichnet, dass** die Aufnahmenut(en) (6, 7) in der Nähe der Verbindungswand (5) angeordnet ist (sind).
12. Platte für eine Zwischenwand mit einem Rahmen, der aus Leisten (1) nach einem der vorhergehenden Ansprüche gebildet wird, wobei diese aneinander stoßen, sowie mindestens einem Gewebe, das über den Rahmen gespannt ist.

55 Claims

1. Track (1) for making a slab frame for a false wall, comprising a tubular track body (2) of substantially

- triangular cross-section, delimited by a horizontal top wall (3), a vertical side wall (4) extending from the top wall (3) and a connecting wall (5) from the top wall (3) to the side wall (4), the track body comprising at least a first groove (6) for receiving a stretched fabric provided in the track body (2) and opening out at the level of the side wall (4) and an internal rail (12) for receiving means for assembling the track with a similar abutting track, the said side wall (4) being provided along its length with solid areas defining reinforcement portions of the said track, the first reception groove (6) and the internal rail (12) are arranged substantially aligned along an axis extending parallel to the connecting wall (5), **characterized in that** the reinforcement portions define, with the side, top and connecting walls, a solid volume occupying 70% to 95% of the total volume of the track.
2. Track (1) according to claim 1, **characterised in that** the track body (2) comprises solid areas provided along the top wall (3) and/or the connecting wall (5), said areas defining reinforcement portions of said track.
3. Track according to claim 1 or claim 2, **characterised in that** the side wall (4) and, if necessary, the top and/or connecting walls have thickened portions, said thickened portions constituting the reinforcing portions of said Track.
4. Track (1) according to claim 1 or claim 2, **characterised in that** the portion of the Track body (2) delimited by the top wall(3), side wall(4) and connecting wall(5) as well as the said first receiving groove (6) is solid.
5. Track (1) according to any of the preceding claims, **characterised in that** the track body (2) comprises a second receiving groove (7) for a stretched fabric opening at the level of the top wall (3), the first and second receiving grooves (6, 7) comprising a lip (8, 9) allowing the harpoon-shaped edge of the stretched fabric to be attached.
6. Track (1) according to claim 5, **characterised in that** the portion of the track body (2) delimited by the top wall (3), side wall (4) and connecting wall (5) as well as by the first and second receiving grooves (6, 7) and the inner rail (12) is solid.
7. Track according to any of the preceding claims, **characterised in that** the track body comprises at least one recess, said at least one recess being arranged to represent a volume not exceeding 30% of the volume of the total track body.
8. Track according to the preceding claim, **characterised in that** the said at least one recess is arranged to represent a volume of between 5% and 30% of the volume of the total track body.
9. Track according to any one of claims 5 to 8, **characterised in that** the track body consists of three recesses, one of the recesses constituting the internal rail (12), the other two recesses constituting the first and second reception grooves (6, 7) respectively, the recesses being arranged so as to represent a volume of between 10% and 30% of the volume of the total track body (2).
10. Track (1) according to any one of claims 5 to 9, **characterised in that** the second receiving groove (7) is arranged in line with the first receiving groove (6) and the inner rail (12) along the axis extending parallel to the connecting wall (5).
11. Track (1) according to any one of claims 5 to 10, **characterised in that** the receiving groove(s) (6, 7) is/are located in the vicinity of the connecting wall (5).
12. Tile for a false ceiling comprising a frame formed of track (1) according to any of the preceding claims which are abutted and at least one fabric stretched over said frame.

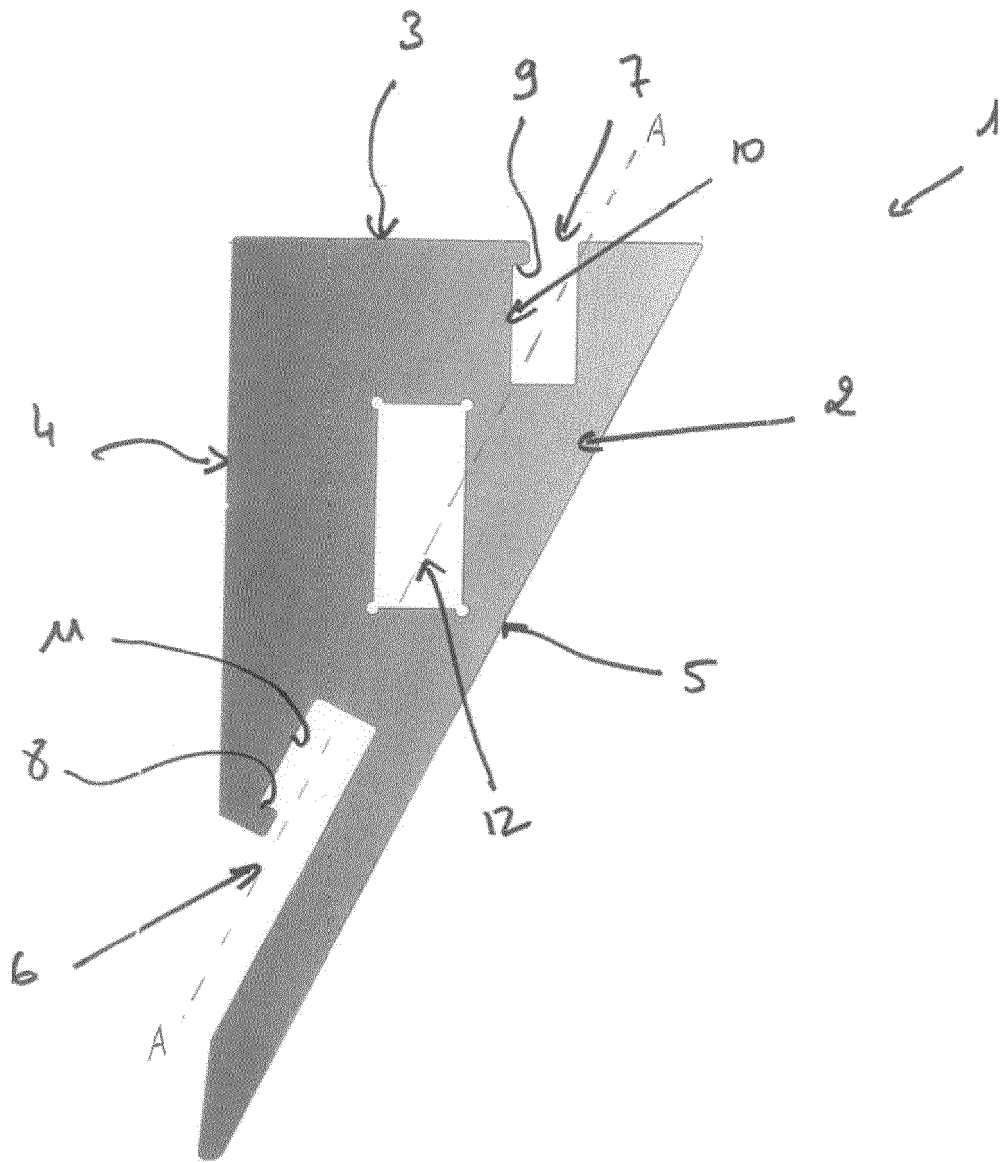


FIG. UNIQUE

RÉFÉRENCES CITÉES DANS LA DESCRIPTION

Cette liste de références citées par le demandeur vise uniquement à aider le lecteur et ne fait pas partie du document de brevet européen. Même si le plus grand soin a été accordé à sa conception, des erreurs ou des omissions ne peuvent être exclues et l'OEB décline toute responsabilité à cet égard.

Documents brevets cités dans la description

- FR 2814482 [0006]
- FR 2751682 [0008]
- EP 2607564 A [0009]